Bouqu'info

www.boultsursuippe.fr

n°152

AVRIL 2019

Agenda

19 avril : soirée jeux dès 20h (A la Croisée des Jeux)
19 et 20 avril : bourse à la Puériculture
27 avril : journée pêche offerte aux retraités par l'association Truite de la Suippe (inscription 06.82.15.80.27)
28 avril : troc des jardiniers (Comité environnement)
24 mai : concert de la chorale à l'Eglise à 20h30
30 juin : brocante (Sport et Loisirs pour Tous)

Naissances

07/01/2019 Julien Didier Francis PATE
01/03/2019 Léonie Stéphanie GROSJEAN

Informations pratiques

BOULANGERIE : M et Mme DA ROCHA, les nouveaux propriétaires, sont heureux de vous accueillir du mardi au samedi de 6h30 à 13h45 et de 16h15 à 19h ainsi que le dimanche de 7h à 13h.

TRAVAUX RD 74 : La route entre Boult-Sur-Suippe et Fresnes-Les-Reims est fermée depuis le 25 mars et ce pendant une durée de 2 à 3 mois.

Relevé des COMPTEURS D'EAU : Le relevé semestriel aura lieu dans notre commune du 1er mai au 10 juin. IL sera réalisé par des agents de la société INSIEMA qui seront munis d'un badge et d'une lettre de mission de la Communauté Urbaine du Grand Reims

RATICIDE : La commune met à votre disposition des sachets de raticide. Merci de prendre contact avec la mairie si vous en avez besoin en vous rendant sur place aux heures d'ouverture ou par mail.

SECURITE ROUTIERE :

- Parking de l'école : Aux heures d'école, le parking de la mairie est envahi de voitures en double file des deux côtés alors que des places sont disponibles. Cette incivilité entraîne un danger pour les enfants qui sortent de l'école et pour les conducteurs qui s'engagent sur le parking et qui restent bloqués sur la chaussée rue du Pavé. Chacun doit se responsabiliser afin de respecter les emplacements marqués au sol. Nous vous rappelons qu'un second parking situé à côté de la salle des fêtes est disponible.
-

Merci de marquer un temps d'arrêt aux « stop ». Ils sont installés dans notre village pour la sécurité de tous.
« Un STOP, ça se respecte »

COMMANDE GROUPEES BOIS ET PELLETS :

- **BOIS** : A partir du mois d'avril, vous pouvez passer vos commandes de bois de chauffage auprès de **M. LUPETTE** au 06.24.06.57.66. Vous définissez une quantité et une date de livraison directement avec le fournisseur (un minimum de 3 stères est requis pour la commande/client). C'est vous qui appelez et non l'inverse, attention aux démarcheurs. Le bois a un minimum de 18 mois de séchage. Les essences sont du charme, du hêtre, du frêne, du chêne...Il comporte moins de 10% de bois blanc.

Tarifs 2019 : le stère en 1 mètre : 42 euros / le stère en 50 cm : 49 euros / le stère en 33 cm : 52 euros

- **PELLETS** : Les tarifs seront connus en Mai 2019 (**Sarl PISKORSKI**) mais cela devrait être de l'ordre de 240 euros pour une palette de 65 sacs pour un minimum de 20 palettes commandées.

Une boîte ainsi qu'un coupon sont mis à disposition dans le hall de la mairie jusqu'au 30 avril. Nous reviendrons vers vous courant mai pour vous donner le prix négocié et confirmer votre commande.

AIDE AUX VOYAGES SCOLAIRES COLLEGE BAZANCOURT : Votre enfant part en voyage avec le collège de Bazancourt ? La commune vous propose une aide financière de 35€ par enfant et par an sur justificatif du collège et sans conditions de ressources. Merci de vous rapprocher de la Mairie pour les modalités.

PARC DES ENFANTS : Les beaux jours arrivent et vous avez été nombreux à déplorer la fermeture du parc près des écoles. Nous vous informons qu'une partie du parc a été ré-ouverte afin que les enfants profitent des jeux. La partie proche de la Pouplie reste fermée : merci de respecter les barrières de sécurité. Le PARC EST INTERDIT DANS SON INTEGRALITE PAR GRAND VENT.

INFOS NOUVEAUX HABITANTS concernant les Bacs à déchets : La collecte des ordures ménagères est toujours assurée par le Sycodec bien que cette compétence soit du ressort de la Communauté Urbaine du Grand Reims depuis le 1er janvier 2017. Trois poubelles sont mises à votre disposition. Le volume dépend du nombre de personnes dans votre foyer. Pour toute demande concernant les bacs, contactez le Sycodec au **03 26 05 40 78** ou votre mairie au **03 26 03 30 55**.

Les derniers évènements à BOULT-SUR-SUIPPE

A l'initiative du **Comité ENVIRONNEMENT**, une équipe de bénévoles s'est réunie les 9 et 16 mars afin de construire de nouvelles décorations en bois pour notre village. Dans une bonne ambiance, nous avons vu naitre entre autres, champignons, bac à fleurs, mini trains et bonhommes que vous pourrez découvrir bientôt en vous promenant.

Un grand Merci aux bénévoles qui ont participé à ces moments constructifs et créatifs.

CARNAVAL...

Après-midi de gaieté le 13 Mars dernier à l'occasion de l'animation " fabrication de masques ». A l'initiative des bénévoles de *la bibliothèque municipale*, 23 enfants se sont retrouvés devant paillettes, peintures, plumes …

Ils ont pu laisser libre cours à leur fantaisie et leur créativité. Peut-être de futurs artistes mais déjà la certitude d'un bon souvenir pour chacun.

Monde associatif

ASSOCIATION des PERSONNES ÂGÉES : Vous avez envie de vous distraire, venez nous rejoindre le vendredi après-midi de 14h30 à 18h : belote, jeux de société, baby-foot et marche, jeux de boules par beau temps. Une petite pause « goûter » à 16h.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 0326033284 ou venir nous voir le vendredi à la salle du club, aile droite de la mairie.

Bourse à la puériculture : Les 19 et 20 avril 2019 à la salle des fêtes Jouets bébé et tous âges, vêtements, articles de puériculture (15 vêtements maxi jusqu'à 14 ans), landau, parc, lit, poussette, chaise haute (propre et en bon état) seront à déposer à la salle des fêtes le jeudi 18 avril de 8h30 à 12h et de 14h à 18h et le vendredi 19 avril de 8h30 à 10h30.
Vente le vendredi 19 avril de 14h à 18h et le samedi 20 avril de 9h à 17h.
Reprise du matériel le dimanche 21 de 11h à 12h.
Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme LEFEVRE Sylviane au 03.26.03.54.41/ 06.11.18.05.86

CARNAVAL et SOIREE PAELLA organisés par les BOULTENTRAIN :
Toute l'équipe des Boultentrain remercie les nombreuses personnes qui ont participé à la soirée paella du 02 mars et au carnaval du 24 mars. Nous vous donnons rendez vous le 19 mai pour le loto des enfants et le 22 juin pour la fête de la musique.

Ding, ding, dong…

Les cloches sonnent sur les écoles de Boult-sur-Suippe !

À l'occasion des fêtes de Pâques, l'équipe de l'APE a préparé des surprises chocolatées pour les enfants !
Les élèves de l'école élémentaire ont reçu un paquet de chocolats pour bien commencer les vacances. En maternelle, les enfants ont profité d'une chasse aux œufs « nouvelle formule » ! Plusieurs parents ont préparé de jolies boîtes sur le thème de Pâques dans lesquelles le Petit lapin de Pâques a pu cacher différents chocolats. Les enfants ont travaillé en équipe afin de bien répartir tous ces chocolats entre eux de manière équitable.
La traditionnelle tombola de Pâques a accompagné ces deux événements. Toute l'équipe de l'APE remercie d'ailleurs Les chocolats de Maud pour ses magnifiques réalisations qui vont ravir les gagnants : Clémence en MS et Louis en CM2, ainsi que leur famille.
Toute l'équipe de l'APE souhaite aux enfants et aux équipes enseignantes de très bonnes vacances et de joyeuses fêtes de Pâques.

Retrouvez l'association Atypik'ART le 5 Mai à la salle des fêtes pour la journée des Fées Mains spéciale fête des Mères et des Pères

-Entrée gratuite
-Journée consacrée aux ateliers, démonstrations, initiation, découverte... pour les enfants et adultes (inscriptions conseillées par mail à atypikart@gmail.com ou par tel 0685889810)
-Mais aussi...Exposition et vente de produits du terroir et créations artisanale par des artisans gourmands et créateurs de nos régions

SPORTS ET LOISIRS POUR TOUS
sportsloisirs.boult@gmail.com

Dessin : Les cours de dessin ont définitivement lieu tous les mercredis soirs, de 19h à 20h dans la salle jaune de la mairie. Il est encore possible de se joindre au groupe. A vos crayons !
Court de tennis : Avec les beaux jours, l'accès au terrain de tennis est de nouveau possible. Il vous suffit de vous acquitter d'une adhésion familiale auprès de l'association.
Brocante : Cette année la brocante aura lieu le 30 juin, le bulletin d'inscription sera bientôt disponible sur notre site : **sportsloisirs-boult.blogspot.com**
Nouveauté du printemps 2019 :
L'association coordonne une distribution de paniers de légumes bio. Chaque lundi entre fin mai et fin février, Mickaël DIDON, maraîcher bio à Val de Vesles, vient livrer des légumes bio de sa production à Boult sur Suippe. Selon le principe d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), chaque consommateur achète en début de saison une part de récolte ou de production qui est livrée chaque semaine. Le consommateur signe un contrat solidaire avec le producteur.
Pour tous ceux qui souhaitent consommer bio, local et sans intermédiaire !
Un engagement citoyen : le soutien à une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement, permettant de créer de l'emploi et de maintenir l'économie alimentaire locale.
Une motivation personnelle : manger des aliments frais, goûteux, sains, diversifiés, de qualité, en connaissant leur origine et la façon dont ils ont été produits.
Une motivation sociale : établir des liens entre un producteur (présent sur le lieu de distribution) et des consommateurs de proximité dans la convivialité et le partage.
Un engagement économique : achat à l'avance d'une partie de la récolte du producteur sur une période donnée à un coût équitable avec la certitude pour l'agriculteur d'écouler une partie de sa production sans gaspillage et à un prix de vente garanti.
Une motivation écologique : pas ou peu d'emballage, peu de transports, une biodiversité des espèces et des variétés, pas d'utilisation de produits chimiques.
Ce principe fonctionne déjà depuis 3 ans avec une vingtaine de familles. L'engagement se fait sur une saison complète de mai à février avec le choix entre 2 tailles de paniers. Nous vous proposons aujourd'hui de rejoindre ce concept.
Pour toutes informations, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail : contact.cgb@orange.fr ou par téléphone : 06.10.11.56.09
Cette nouveauté est proposée aux bouquines et aux bouquins mais aussi aux habitants des alentours, alors faites passer l'information !

Les Nouveautés à Boult-Sur-Suippe

Marché du MERCREDI MATIN : Suite à la décision de l'association marché gourmand de stopper ses activités sur notre commune, nous avons œuvré pour pérenniser et agrandir l'offre des commerçants présents le mercredi matin. Depuis mercredi 20 Mars, le marché a accueilli un fromager en plus du boucher et de la maraîchère déjà présents. De ce fait, pour plus de sécurité, il a été déplacé et délimité par des barrières de sécurité place du Monument aux Morts côté rue des Crayères. La municipalité espère accueillir d'autres commerçants prochainement.

HORAIRES DU CIMETIERE : La municipalité a reçu des demandes concernant l'horaire de fermeture du cimetière en semaine jugé trop tôt et a donc décidé qu'à compter du 1er avril jusqu'au 31 octobre 2019 le cimetière sera ouvert de 9h à 19h en semaine et le week-end (la fermeture sera dorénavant assurée par le Maire et ses adjoints).

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT : La mairie a décidé de mettre en place 2 sessions de formation de 2h pour l'année 2019 aux gestes qui sauvent (formation qui a été mise en place par le gouvernement suite aux différents attentats). Elle est assurée par *l'UNASS formation Marne* et abordera les thématiques suivantes : Protéger et alerter/ Hémorragie/ Positions d'attente des secours/ réanimation cardiaque/ surveillance des blessés.
Places disponibles par sessions : 10 / Coût : gratuit (intégralement financé par la mairie)
1ère session : ***le samedi 4 mai 2019 de 10h à 12h salle verte à la mairie de BOULT SUR SUIPPE***
Les personnes intéressées de + de 16 ans (habitant Boult-sur-Suippe UNIQUEMENT) peuvent s'inscrire par téléphone à la mairie (places limitées à 10) jusqu'au 26 avril. Une 2ème session sera proposée en fin de l'année.

MISE EN PLACE DE TAXI-NAVETTES pour Intermarché à Warmeriville : Le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) de la mairie a décidé de mettre en place un partenariat avec la société TAXI Magali pour assurer une navette une fois toutes les 2 semaines afin faire ses courses à l'Intermarché de Warmeriville.

Les conditions pour bénéficier de ce service sont les suivantes :

- Habiter Boult sur Suippe IMPERATIVEMENT
- Etre majeur et valide (possibilité d'avoir des cannes si autonome avec, car ce service est juste un taxi et non un service d'auxiliaire de vie)
- 8 personnes maximum par navette
- Ne pas avoir de véhicule pour se déplacer ou des difficultés à conduire en dehors du village
- Prise en charge et retour devant votre domicile avec 1 h pour faire ses courses (passage en caisse compris) Départ 9h30 et retour vers 11h.
- Coût : 2,50 euros à votre charge à payer en monnaie (faire l'appoint) directement au chauffeur du taxi (un reçu pourra vous être adressé à votre demande) ; le CCAS prend en charge financièrement les 2/3 du coût réel.
- Inscriptions UNIQUEMENT au secrétariat de la mairie ou par téléphone au 03.26.03.30.55 et non directement à la société de taxi

Les inscriptions sont ouvertes pour les jeudis 25 avril, 9 mai, 23 mai et 6 juin 2019.

Remerciements

La municipalité et le comité environnement remercient M. Pascal BERTHELOT qui a fait don de godets et de pots pour les semis à venir ainsi que M. Régis TOURTE qui a nettoyé les berges de « la plage » au lotissement de la Rochelle.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Mars 2019

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Madame ERBISTI, présente par pouvoir donné à Monsieur FORTIER.
Secrétaire de séance : Monsieur LESUEUR.
Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations

Délib n° 2019- 09 : Approbation du compte de Gestion 2018

Le conseil après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 5 voix contre, approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par Monsieur le Trésorier Payeur de Reims Banlieue Bourgogne.

Délib n° 2019- 10 : Vote du compte Administratif 2018

Lecture est faite au conseil du compte administratif 2018 en fonctionnement comme en investissement.
Monsieur le Maire quitte la séance et le vote est assuré par Monsieur Jérôme FORTIER, 1er adjoint.
Le conseil, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 5 contre, adopte le compte administratif 2018 qui fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de **667 684.81 €** qui sera affecté au compte 002 du budget 2019,
- un excédent d'investissement de **83 170.78 €** qui sera affecté au compte 001 du budget 2019.

Délib n° 2019- 11 : Affectation du résultat de l'année 2018

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2018, le conseil après en avoir délibéré, décide avec 15 voix pour et 4 contre, de procéder à l'affectation des fonds disponibles de la façon suivante :

* Report en section de fonctionnement au compte 002® : **667 684.81** €
* Report en section d'investissement au compte 001® : **83 170.78** €.

Délib n° 2019- 12 : Convention avec le CCAS de Witry les Reims pour la distribution des aides alimentaires

La commune de Witry les Reims est centre de distribution alimentaires pour les Restos du Cœur et la banque alimentaire pour les communes du canton. Le CCAS de Witry les Reims propose de revoir cette convention qui désormais tiendra compte du nombre de distributions réellement effectuées : 19 voix pour

Délib n° 2019- 13 : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires en cas de besoin occasionnel

Il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services y compris en période de congés et d'absences pour maladie. Monsieur LECORDIER fait remarquer qu'il serait moins onéreux d'avoir recours à un prestataire de service. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, avec 17 voix pour et 2 voix contre, d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires en cas de besoin occasionnel.

Délib n° 2019- 14 : Rapport d'activité 2017 de la CU du Grand Reims

Le conseil après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, confirme qu'il a eu communication, par mail, du rapport d'activité 2017 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Délib n° 2019- 15 : Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque

Après avoir pris connaissance du projet de règlement et après en avoir délibéré, le conseil, avec 19 voix pour, adopte ledit règlement et autorise le Maire à prendre un arrêté municipal portant règlement de la bibliothèque municipale.

Délib n° 2019- 16 : Travaux du cabinet médical

Les travaux du cabinet médical ayant démarrés en 2018, il faudrait les terminer afin que les professionnels de santé puissent s'y installer avant la fin de l'année 2019. Etant donné qu'il faut faire un marché public, il faudrait d'ores et déjà pouvoir le lancer afin de ne pas retarder le projet. Après en avoir délibéré, le conseil, avec 19 voix pour, autorise le Maire à recruter une personne qui sera chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire le montage du marché public et effectuer les diagnostics nécessaires au projet pour terminer les travaux du cabinet médical. Monsieur CORPELET demande que le projet puisse être présenté en conseil par le maître d'œuvre qui sera retenu.

Délib n° 2019- 17 : Echange de parcelles entre Monsieur PETIT Jean-Marie et la commune

La commune occupe déjà la parcelle de M PETIT sur laquelle elle installe une charrette avec des fleurs et un bonhomme en bois. Monsieur PETIT nous a donc proposé d'officialiser cette occupation en échangeant les deux parcelles sachant qu'actuellement la commune n'occupe pas la parcelle AB 56 qui est assez mal située pour être utilisable en l'état. Monsieur CORPELET pense que cet échange ne devrait pas avoir lieu puisque cette parcelle pourrait être utile dans le futur pour sécuriser le carrefour et élargir le pont. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec 16 voix pour et 3 voix contre,

- donne son accord pour échanger la parcelle AB 56 contre la parcelle AA 274,
- précise que l'échange se fait sans soulte et que les frais notariés et de géomètre ainsi que toutes les démarches administratives liées à cet échange, seront pris en charge par Monsieur PETIT,
- demande que l'engagement de Monsieur PETIT de ne pas clôturer la parcelle AB 56 soit clairement noté dans l'acte notarié et que cette obligation s'applique automatiquement aux futurs propriétaires de ladite parcelle.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Délib n° 2019- 18 : Convention de mutualisation de services entre la commune et la CU du Grand Reims

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 19 voix pour, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition ascendante en vertu de laquelle la commune de Boult sur Suippe met à disposition de la Communauté urbaine du Grand Reims, de façon occasionnelle et à chaque fois que cela s'avère nécessaire, les agents du service technique afin qu'ils effectuent de menus travaux de maintenance ou d'entretien pour le compte de la CU,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer cette convention et tout document afférent à la mise en œuvre de la mutualisation des services.

Informations diverses

⇨ Point sur le dossier de la Pouplie :

La situation traîne en longueur et les riverains commencent à s'impatienter. Monsieur THIEBEAUX indique que le test de traction coûte au total 2 484 €. L'association ARBRES est prête à participer à hauteur de 600 €. Il reste donc 1884 €. Or le conseil a délibéré en décembre 2018 pour prendre en charge 1500 € maximum. Afin de débloquer la situation, il faudrait reprendre une nouvelle délibération au prochain conseil pour financer la somme restante. Le propriétaire de la parcelle AH 164 de 1391 m² nous a proposé de l'acheter au tarif de 122 € le m² soit 169 702 € pour la totalité de la parcelle. Les services des domaines ont, quant à eux, estimé la parcelle à 45 200 €.

⇨ M CORPELET demande que le dossier relatif à la construction des ateliers municipaux soit consultable pour tous les conseillers municipaux. Il sera demandé à l'avocat chargé de l'affaire si le dossier est consultable étant donné qu'il est en cours. Il ajoute que la somme restant à verser à l'entreprise aurait dû être consignée et que c'est une obligation dans le cadre d'un marché public. Il lui est répondu que cette somme de 9 800 € n'a pas été consignée mais qu'elle a été mise dans le tableau des « restes à réaliser ».

L'ensemble de la Municipalité et le Comité Communication vous souhaitent de joyeuses Fêtes de Pâques

Comité de rédaction : S.Erbisti, P.Lutigneaux, N.Caillot, J.Lecocq, C.Arrondineau, V.Lempereur, J.Fortier, C.Delville, C.Thiébeaux, X.Jurvilliers-Zuccaro.